

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 13 octobre 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Madame Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 28 juillet 2022.

**Le procès-verbal du 28 juillet 2022 est approuvé.**

### **A- Ordre du jour :**

#### **1°) Subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association PSL (Prunières Sport Loisirs) qui organise la fête communale. Il sollicite les élus pour finaliser la demande de subvention de l'association Hé'LÉALéa pour laquelle le conseil avait attribué 300 euros de subvention pour le fonctionnement et reporté sa décision en attendant des précisions sur les événements.

Les conseillers municipaux veulent respecter l'équité et accordent une subvention de 300 euros pour le fonctionnement et de 300 euros pour l'organisation effective de la manifestation à PSL comme au Ptit four des Gourres. Ils valident, pour l'année 2022, une subvention de 700 euros pour les trois concerts estivaux en plus des 300 euros de fonctionnement à l'association Hé'LÉALÉA qui fait venir des artistes de renommée nationale et internationale sur le territoire.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **2°) Audit-diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire explique que suite à la présentation d'une convention de partenariat dit « Acte Merisier » portée par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCR) et la Communauté de communes de Serre-Ponçon, la Commune de Prunières va mettre en place des capteurs de suivi fluide sur les bâtiments publics et permettre l'intervention d'un bureau d'études thermique intégré à une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiment. La subvention prévue sur le programme Actee est de 21 050 € HT pour la commune et de 154 880 € HT pour l'ensemble des bénéficiaires listés dans le programme.

Une visite des bâtiments publics concernés par Actee est prévue le 14 novembre 2022. Il est prévu à cet effet, d'installer des capteurs énergétiques, afin de réaliser des mesures.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie.**

### **3°) Taxe d'aménagement : Motion**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de motion proposé par l'association des Maires ruraux relatif à la réforme de la taxe d'aménagement afin de demander au législateur un moratoire permettant de bénéficier de temps pour évaluer les effets de la réforme.

Monsieur Pierre DOUSSOT précise que la taxe d'aménagement est une recette significative pour les communes et se questionne sur la prise en compte du paiement de la taxe à la date d'achèvement des travaux par les pétitionnaires. De plus il y a une grande imprécision quant à la mise en place de cette nouvelle législation, qui tend à instaurer le reversement de tout ou partie de cette taxe aux EPCI.

**La motion est approuvée à l'unanimité.**

### **4°) Groupement de commandes avec la Communauté de communes pour la réalisation d'études et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de projets photovoltaïques sur les bâtiments publics**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Serre-Ponçon, constitue un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire. Il s'agit de répertorier les surfaces qui pourraient recevoir les installations photovoltaïques et de participer au marché public pour déterminer le potentiel photovoltaïque.

Les toitures des bâtiments publics potentiellement concernés pour la commune sont celles de la salle de la « Bascul' », la salle Saint-Michel, la salle des cérémonies, le bâtiment de la Mairie.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **5°) Convention d'application de la charte du Parc national des Ecrins 2022-2024**

Monsieur le Maire explique que la convention antérieure arrive à terme et qu'il convient de la renouveler dans les mêmes conditions de partenariat avec le Parc national des Ecrins pour les années 2022 à 2024. Un programme d'actions est annexé à la convention, comme par exemple le cinéma de plein air durant la période estivale, avec intervention de représentants du parc.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **6°) Convention de partenariat « Plateforme mutualisée-site internet » avec le Pays SUD**

Monsieur le Maire rappelle que les sites internet des différentes communes du territoire sont hébergés chez l'agence Websenso suite à un marché avec le Pays SUD au bénéfice de toutes les communes du territoire. A l'origine, la Commune de Prunières n'avait pas souhaité intégrer le groupement mais a rejoint la plateforme plus tardivement. Elle dispose depuis d'un site identique aux autres collectivités du territoire de Serre-Ponçon avec tous les avantages que cela comporte. Il convient de signer la convention avec le Pays Sud.

La participation aux frais de maintenance de la plateforme et d'assistance de la Commune s'élève à 386,40 € TTC. Le Pays Sud étant en voie de dissolution, la convention n'est applicable que pour l'année 2022. Dès 2023, l'agence Websenso devrait facturer directement les 25 communes hébergées.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **7°) Convention de prestations de services vérifications techniques des points eau incendie avec le SDIS des Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le Service Départemental Incendie et Secours des Hautes-Alpes pour la vérification des poteaux incendie de la commune. La convention est conclue pour 3 ans.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que ces vérifications sont une obligation pour les communes et qu'il avait été décidé de signer une convention avec le SDIS pour bénéficier de la mutualisation de leurs moyens et de leurs compétences en la matière. La commune compte 23 poteaux incendies. Le coût de la vérification s'élève à 33 euros par PEI et à 64 € par PEI en cas de vérification unitaire.

Les contrôles auront lieu le 4 novembre prochain. Les contrôles pourraient occasionner des coupures d'eau localisées et de très courtes durées ce jour-là.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **8°) Application du régime forestier : état d'assiette des coupes**

Le Maire informe que la délibération a pour but de réaliser une coupe d'éclaircissement dans la parcelle 7u de Champ Ferrus soumise au régime forestier depuis janvier 2021.

La vente de bois se fera suite à la coupe dans le respect du régime forestier. La coupe devrait représenter environ 600 m<sup>3</sup> de bois.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **9°) Remboursement des frais engagés par les élus**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ces projets, la commune est amenée à solliciter certains fournisseurs qui n'acceptent pas le paiement par mandat administratif. Les fournisseurs concernés sont SendinBlue pour l'achat de crédits SMS pour l'envoi d'emailing permettant d'informer les habitants des événements et de leur transmettre des alertes concernant la Commune. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD engage des fonds personnels pour permettre cette diffusion d'information. Il convient de le rembourser. Le remboursement ne peut intervenir que sur justification des paiements réalisés.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **10°) Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par différents administrés sur la question de l'extinction de l'éclairage public sur la commune. Plusieurs communes ont déjà mis en œuvre l'extinction partielle de nuit : Chorges, Saint-Apollinaire et d'autres dans le Département.

La discussion porte sur la réduction de la consommation énergétique, l'économie financière de la mesure, le sentiment de sécurité que véhicule l'éclairage public, la réduction de l'intensité lumineuse, l'information aux habitants, l'extinction totale ou partielle la nuit, les périodes et heures d'extinction, etc.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique qu'il y a 70 points lumineux sur la commune. La commune a investi pour mettre en œuvre des lampes LED sur les lampadaires. L'économie réalisée par l'extinction partielle de nuit est estimée à environ 1 000 euros par an. Les tarifs de l'énergie sont en forte augmentation et certaines communes en France n'ont plus les moyens d'éclairer leur domaine public.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD ajoute que « ce qui coûte cher ce sont surtout les abonnements. »

Madame Annie SOLDADO exprime que « l'éclairage public rassure et donne un sentiment de sécurité. Sans éclairage, la commune semble morte. »

Monsieur Robert FRAYSSINES évoque le fait qu'avant il n'y avait pas d'éclairage et que « c'est comme un retour en arrière qui ne prend pas en compte tous les investissements réalisés par la Commune et les sentiments que cela a généré pour les habitants sous prétexte de faire comme tout le monde. C'est une décision politique importante. »

Madame Evelyne PALMAS précise qu'elle pensait que l'économie serait plus importante. Elle propose de faire un communiqué aux administrés sur le sujet.

Madame Martine MARSEILLE ajoute que la nuit tombée, la plupart des habitants sont chez eux.

Monsieur Michel DE RANCOURT contacté par téléphone déclare que pour lui, il est inutile d'éclairer la nuit.

Après de nombreux échanges, le Maire soumet au vote la proposition d'éteindre partiellement l'éclairage public la nuit, de 23 heures à 6 heures du matin, à titre expérimental dès l'hiver 2022.

**Voix Contre : 4 :** Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO,

**Se sont Abstenus : 0**

**Voix Pour : 6 dont deux membres avec pouvoir :** Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE qui a le pouvoir de Céléna MONDON, Elisabeth MEYNET, Michel DE RANCOURT (contacté par téléphone en séance transmet sa consigne de vote au détenteur de son pouvoir Jacques BILLON-TYRARD), Jean-Luc VERRIER.

Dans le cadre de la réduction de la facture énergétique, le Syep sera sollicité pour déterminer s'il est possible de réduire l'intensité lumineuse des lampadaires.

Il est également proposé de mettre en place des spots à led à la « Bascul' » en remplacement des ampoules actuelles.

Les élus abordent également le sujet des décorations de Noël et de l'éclairage au hameau du Serre qui sera débattu au prochain conseil.

## **B- Informations diverses :**

### **1°) Désignation correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire explique que le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, fixe l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours avant le 1er novembre 2022.

Monsieur Pierre DOUSSOT est désigné correspondant incendie et secours.

### **2°) Demande de déplacement d'une armoire électrique**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de modification de l'implantation prévue d'une armoire électrique au « Serre » dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau potable afin d'éviter des accidents. Le cabinet Hydrétudes sera saisi de cette demande.

### **3°) Voirie communale : demandes des habitants relatifs au VC Pré Lafont et chemin de Costebelle**

Monsieur le Maire explique que deux riverains souhaitent limiter l'accès de la voie communale de Pré Lafont. Les élus précisent que le domaine public étant inaliénable et incessible, il ne peut y avoir de privatisation des voies communales ou de restriction d'usage sauf mesures issues des pouvoirs de police du maire

Sur ce point, il convient de prendre un arrêté afin de limiter voire d'interdire la circulation sur la voie de Pré Lafont en cas d'épisodes neigeux et de verglas.

Un administré a interpellé la Commune concernant l'entretien du chemin de Costebelle et la possibilité qu'il soit goudronné. Les élus déclarent qu'il n'y a pas lieu de goudronner les chemins ruraux. L'écart entre la partie en terre et la partie enrobé a été comblée par la mise en œuvre d'enrobé à froid.

### **4°) Demande de révision du PLU**

Un administré a sollicité le Maire quant à une éventuelle prochaine révision du PLU (Plan local d'urbanisme) de la commune. Réponse est faite que la commune n'envisage pas de réviser le PLU avant que le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ne soit réalisé.

### **5°) Congrès des Maires du 7 octobre 2022**

Le Maire informe avoir évoqué le retour des contrats d'électricité de la Commune au tarif réglementé avec un collaborateur d'EDF présent sur le stand.

Le Maire a également pris rendez-vous le 10 novembre 2022 à 9h30 avec la Chambre d'agriculture pour une présentation du diagnostic agricole réalisé sur la Commune.

Des conférences ont porté sur le photovoltaïque, la rénovation des bâtiments publics, le développement des territoires de montagne et le réchauffement climatique.

### **6°) Atelier Théâtre « Bien vieillir »**

Monsieur le Maire informe qu'il reste quatre places disponibles pour les ateliers théâtre « Bien vieillir », projet porté par la Communauté de communes et le CODES. Ils auront lieu les 18,20,25,27 octobre et 8 novembre 2022 de 9h30 à 11h30. Ils sont destinés aux personnes de plus de 60 ans.

### **7°) Organisation de la cérémonie du 11 novembre**

Monsieur le Maire propose de prévoir l'échange d'un verre de l'amitié suite à la cérémonie. Il rappelle que l'année dernière, la lecture s'est faite à deux voix et que des enfants de la Commune avaient déposé la gerbe de fleurs. Il souhaite qu'il soit fait de même cette année et invite les enfants et habitants à venir et participer à la cérémonie.

### **7°) DETR 2023**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de réfléchir au(x) projet(s) qui pourraient être présentés au titre de la DETR et de la DSIL 2023.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique qu'il y a généralement des thématiques prioritaires.

La secrétaire de Mairie contactera les services de l'Etat pour savoir quelles sont ces thématiques pour l'année 2023.

### **8°) Marché public mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la cabane pastorale de Fleureau**

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études ATM a été retenu pour un montant de 3640 euros pour la tranche ferme. Le coût de la tranche optionnelle est fonction du coût prévisionnel des travaux (entre 40 000 et 60 000 euros selon l'estimation du technicien du Parc National des écrins).

Une réunion sur site est prévue le 19 octobre 2022 avec les différentes parties prenantes.

### **9°) Marché public mission de programmation et de faisabilité technique, architecturale, énergétique et financière du bâtiment de la Mairie et de ses annexes**

La consultation a obtenu deux candidatures. Une audition des candidats est prévue le 17 octobre 2022.

NB : Suite à un entretien vendredi 14 octobre avec le CAUE et un technicien d'IT 05, l'audition du 17 octobre est annulée. Des erreurs matérielles dans le cahier des charges imposent de déclarer la consultation infructueuse afin de procéder à une nouvelle consultation.

## **C- Questions diverses/ Tour de table :**

### **⇒ Encombres sur le domaine public**

Madame Elisabeth MEYNET évoque les encombres présents sur le domaine public suite à l'incendie d'une habitation à Pra Périer. Le Maire prendra contact avec les propriétaires sur le sujet.

### **⇒ Smadesep**

Monsieur Jacques BILON-TYRARD a participé à une réunion de bilan de la saison estivale organisée par le Smadesep au cours de laquelle le niveau de l'eau du lac a encore été évoqué. La Région indemnise le Smadesep des pertes au titre des AOT non perçues. La baisse de fréquentation (environ moins 5 %) et la perte de chiffre d'affaires (entre 30 à 40 %) varie selon les activités socioprofessionnelles mais est importante pour tous. Le Port de Prunières enregistre une perte de recettes de 8 %.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD considère que les Maires doivent être davantage associés à la préparation budgétaire du Smadesep. Il demande au Maire de solliciter une réunion entre la Communauté de communes, le Smadesep, les Maires des communes membres ainsi que les représentants des maires au conseil syndical du SMADESEP.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande également qu'une réunion de tous les administrateurs du Smadesep ait lieu avant la mise en œuvre de dossiers importants afin de garantir l'information de tous et les débats sur ces dossiers.

### **⇒ Cimetière**

Madame Evelyne PALMAS expose que le cimetière a besoin d'être désherbé. Des sollicitations d'entreprises sont en cours en vue de réaliser cet entretien. Ces travaux d'entretien vont débuter dès le 17 octobre 2022.

### **⇒ Points de collecte des ordures ménagères**

Dans le cadre du recensement des points de collecte des ordures ménagères avec le Smictom, Madame Annie SOLDADO informe qu'un inventaire des conteneurs de déchets, de leur état et des améliorations à apporter a été réalisé lors d'une visite sur le terrain à laquelle participait également l'adjoint en charge des travaux.

Les élus dénoncent les déchets sauvages et le manque de civisme aux abords des conteneurs, sources de pollution et nuisant à la propreté et à l'image de la commune.

### **⇒ Repas des aînés**

Monsieur le Maire aborde le projet de repas des aînés au cours duquel les habitants de plus de 70 ans sont conviés ainsi que les membres du Conseil municipal et les employés de la Mairie.

### **⇒ Transformateur de la Clouisse**

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD annonce que le transformateur situé à la Clouisse sera camouflé par un trompe l'œil reprenant le décor bois et pierres des aménagements réalisés. Sur le dessus du transformateur, il sera apposé un autocollant faisant office de table d'orientation. Le chemin de la Clouisse sera traité afin de finaliser l'aménagement du site.

⇒ **Smictom - Déchets verts**

Monsieur Pierre DOUSSOT informe avoir échangé avec le Smictom afin de réduire de moitié la facture de transport et broyage des déchets verts. Il conviendrait que le Smictom modifie sa délibération afin de prendre en charge le broyage, la Commune payant le transport de la machine à broyer.

⇒ **Enfouissement des lignes électriques au Serre – Syme 05**

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que trois projets d'enfouissement des réseaux secs ont été présentés lors de la dernière réunion du Syme dont celui de la Commune pour le hameau du Serre dans sa partie haute.

Le coût des travaux nécessaires pour amener l'électricité de l'éclairage public au Serre est estimé à plus de 20 000 €.

La mise en place d'un seul lampadaire solaire (coût estimé à environ 3 000 euros) sur la 1<sup>ère</sup> moitié du hameau, permettrait d'économiser le coût des travaux, la consommation énergétique, un abonnement et répondrait aux attentes des riverains.

⇒ **Loi Littorale**

Monsieur Robert FRAYSSINES rappelle la règle d'inconstructibilité des terrains autour du Lac de Serre-Ponçon et les exceptions concernant la commune.

⇒ **Fête de Noël**

Madame Martine MARSEILLE informe que la fête de Noël est prévue le dimanche 18 décembre à 16 heures 30 à la salle des cérémonies. Un atelier de préparation de gâteaux avec les enfants sera organisé préalablement par Madame Céléna MONDON. Les gâteaux seront dégustés après le spectacle et la venue du Père Noël.

⇒ **Valorisation de la Commune**

Madame Martine MARSEILLE demande la création d'une commission communale du patrimoine pour réfléchir au projet de mise en place de panneaux signalétiques indiquant les lieux culturels et patrimoniaux notables de la Commune. Un technicien du Pays d'art et d'histoire accompagnera les membres de cette commission à définir les panneaux (contenu, forme, emplacement, etc.)

⇒ **Décès**

Le Maire et l'ensemble des élus du Conseil municipal déplore la disparition récente d'anciens membres du Conseil municipal, Madame Martine REYMOND et Madame Dominique GIRARD. Les obsèques de Madame GIRARD auront lieu le 18 octobre prochain. Ils adressent leurs sincères condoléances aux familles.

**La séance est levée à 23 h 20.**

**Le Secrétaire de séance  
Elisabeth MEYNET**



**Le Maire,  
Jean-Luc VERRIER**

